

Louïs-Ferdinand de Cordouë , Espagnol , & Doyen de la Métropole de *Toledo* , à quelle occasion on fit le même soir & le lendemain des illuminations publiques.

II. L'avis apporté de France , que l'Archevêque de Paris est relegué à *Conflans* , avec d'autres particularités concernant cette affaire , est un événement que le Souverain Pontife a jugé bien digne de sa sollicitude paternelle , & d'une importance assez grande pour dépêcher un Exprès à Mr. Gualtieri , son Nonce auprès du Roi Très-Chrétien , avec des instructions très-précises là-dessus. Ce Nonce sera vraisemblablement chargé de mettre en usage tous les bons offices qui lui paroîtront propres à prévenir que la saine Religion ne souffre plus les atteintes qu'il semble qu'on veut lui porter dans un Royaume dont le Chef a mérité le titre de Fils aîné de l'Eglise , & à prévenir en même-tems d'autres exemples de la même nature. Mais à la suite de l'avis concernant l'Archevêque de *Paris* , le St. Siège a la douleur d'en recevoir encore où est détaillé le traitement fait aux Evêques d'*Orleans* & de *Troyes* , après celui qu'ont essuyé les Chanoines d'*Orleans* & d'autres Ecclésiastiques.

III. Le retour du Sérénissime Prince Frédéric de Hesse , héritier présomptif du Landgraviat de *Cassel* dans le sein de la Religion de ses Ancêtres , n'a été annoncé par le Pape au Sacré Collège qu'au mois de Décembre , quoique Sa Sainteté fut informée des premières circonstances de cette conversion , & du tems qu'elle arriva ; puisqu'on sçait à présent qu'elle a adressé peu de tems après , un Bref à l'Electeur de Cologne entre les mains de qui le Prince Frédéric a fait son